

**DECLARATION PREALABLE POUR L'ORGANISATION D'UNE
MANIFESTATION DE PLUS DE DIX PERSONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE
OU DANS UN LIEU OUVERT AU PUBLIC**

**Décret n°2021-1059 du 07 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les
mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire**

1) A compléter

**2) A transmettre 10 jours francs au moins avant la date de la manifestation
à : pref-declaration-manifestation@mayotte.gouv.fr**

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

COMMUNE DE :	
Organisateur (nom, coordonnées, N° tel)	
Nom et nature de l'événement	
Dates et horaires de l'événement	
Nombre de personnes attendues	
Nature du site : établissement recevant du public, tente, stade, etc.	
Itinéraire prévu	

Mise en place d'installations (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc)	
--	--

MODALITES ET ORGANISATION DU PASSE SANITAIRE

Préciser les mesures du contrôle du passe sanitaire (renseignement obligatoire)

<p>Schéma vaccinal complet</p> <p>Résultat négatif à un test de moins de 72 heures</p> <p>Résultat d'un test positif de plus de 11 jours et de moins de 6 mois</p>	<p><input type="checkbox"/> Règles retenues pour le contrôle du passe sanitaire : <i>(conformément à la loi, les personnes habilitées devront être nommément désignées, ainsi les dates et horaires de leurs contrôles)</i></p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> application mobile TousAntiCovid Vérif :</p> <p style="margin-left: 40px;">- Noms/Prénoms :</p> <p style="margin-left: 40px;">- Date :</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> autre dispositif de lecture par les personnes et services habilités</p> <p style="margin-left: 40px;">- Noms/Prénoms :</p> <p style="margin-left: 40px;">-Date :</p>
--	---

MODALITES ET ORGANISATION DES MESURES BARRIERES COVID19

Préciser les mesures d'organisation prévues pour garantir le respect de ce socle de mesures

<p>Distanciation physique d'un mètre entre les personnes</p>	<p><input type="checkbox"/> Règles retenues pour garantir la distanciation physique et l'espace par personne (qui détermine le nombre de personnes admises à participer à la manifestation). Préciser lesquelles :</p> <p><input type="checkbox"/> Mesures prises pour assurer le respect du nombre de personnes défini (décompte des flux entrants et sortants, mise en attente de participants, etc.) Préciser lesquelles :</p> <p><input type="checkbox"/> Cas particulier des lieux avec places assises: distance minimale d'un siège laissé entre les sièges occupés par chaque personne ou groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.</p>
---	---

Hygiène des mains	<input type="checkbox"/> Mesures prises pour inviter les participants potentiels à s'abstenir de participer en cas de symptômes évocateurs du Covid-19. Préciser lesquelles : <input type="checkbox"/> Modalités d'information (affichage) et de rappel des règles sanitaires à respecter. Préciser lesquelles : <input type="checkbox"/> Mise à disposition de points d'eau, de savon ou de gel hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains, à l'entrée et à la sortie des principaux points de passage.
Port du masque	<input type="checkbox"/> Port obligatoire du masque si les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées au sein de la manifestation.
Hygiène des lieux	<input type="checkbox"/> Disposition prises pour l'aération, le nettoyage et la désinfection des lieux. Préciser lesquelles : <input type="checkbox"/> Modalités d'information (affichage) et de rappel des règles sanitaires à respecter. Préciser lesquelles : <input type="checkbox"/> Mise à disposition de points d'eau, de savon ou de gel hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains, à l'entrée et à la sortie des principaux points de passage.
Lieux à risques particulier de propagation de virus (vestiaires, buvettes, etc)	Préciser les mesures prises pour aménager ces espaces afin de garantir les mesures barrières :

Date et signature de l'organisateur